

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [3]

Artikel: L'arroseuse arrosée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE FS

⌚ FRAU SEITZ BRINGT DAS GESCHIRR IN DIE KÜCHE

(Madame Seitz apporte la vaisselle à la cuisine). C'est la première phrase d'une petite bande dessinée du livre « Auf Deutsch, bitte ! », utilisé pour le recyclage de certain(e)s enseignant(e)s primaires du canton de Genève. Ensuite, Mme Seitz lave la vaisselle jusqu'à que M. Seitz lui annonce qu'il part au bureau. Il rentrera ce soir. « Tu ne rentres pas pour le déjeuner ? » Non, M. Seitz ne rentrera pas pour le déjeuner. Dans la perspective de cette longue absence, au moment de sortir, il est saisi d'un doute : « Hast du genug Geld ? » (« As-tu assez d'argent ? »). Non, Mme Seitz n'a pas assez d'argent pour la journée. Royal, M. Seitz lui tend un billet de 20 marks. « Reicht das ? » (« Ça suffit ? »). Extatique, Mme Seitz répond que oui. Oh ! son mari est en train d'oublier sa serviette ! Elle lui court après. Mais qu'allions-nous penser ? Il a la tête sur les épaules, cet homme : « Die brauche Ich heute nicht ! » (« Aujourd'hui, je n'en ai pas besoin »). Bonne journée, Mme Seitz !

⌚ AU SECOURS, UNE PATRONNE !

D'après une enquête récente, un cadre sur douze, en RFA, hommes et femmes confondus, refuse l'idée de travailler sous les ordres d'une femme. Cette proportion grimpe à 22 % pour celles et ceux qui occupent une fonction dirigeante. Piètre consolation : le pourcentage a légèrement baissé depuis 1979.

⌚ LES BONS MOTS DU FACTEUR

Il y en a un presque chaque mois ! Cette fois, c'est un paquet à l'emballage tout déchiré qu'il apportait à la rédaction de « Femmes Suisses ». « Vous ne trouvez pas qu'il ressemble aux droits de la femme ? »

⌚ LE NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL

entrera en vigueur d'ici quelques années, si tout va bien. D'ici là, on continuera à assister à des situations cocasses comme celle où s'est trouvée une de nos lectrices, municipale à Renens. Cette politicienne est titulaire du dicastère des finances. Elle veut emprunter à une banque des fonds destinés à l'organisation d'une course annuelle de la Municipalité dont elle fait partie. Que lui demande-t-on pour cela ? De présenter une « déclaration maritale », par laquelle son époux l'autorise à effectuer cet emprunt !

⌚ « LA GROSSESSE

ne présente presque jamais d'inconvénient pour continuer à exercer un travail de responsabilité », peut-on lire à la page 50 de « La libération de la femme », Biblio-Laffont, 1975. Youpie ! pensez-vous. Las, chères sœurs, il vous faut déchanter : cette phrase sert de légende à une photo représentant... une femme enceinte qui passe l'aspirateur !

⌚ « DALLAS », « DYNASTY » ET « SANTA BARBARA »

mis bout-à-bout, c'est le feuilleton de l'interruption de grossesse en Suisse. La commission du Conseil National a renoncé à préconiser la solution fédéraliste, avec laquelle elle avait un moment flirté en 1981. Quoi qu'on puisse penser de cette solution, une chose est sûre : depuis le rejet de « Droit à la vie », le problème n'a pas avancé d'un pouce.

Délai de rédaction pour le prochain numéro : lundi 10 mars 1986

CCP 12-11 791

S'il vous arrive parfois de jeter un coup d'œil sur le « générique » de Femmes Suisses (appelé « ours » en langage technique), au bas de la page 2, vous aurez constaté que, depuis le mois dernier, la mention « soutenu par l'Alliance de sociétés féminines suisses » a disparu (alors que nous sommes heureuses de pouvoir toujours compter sur l'appui de l'Association pour les droits de la femme). Que s'est-il passé ? L'ASF a décidé de consacrer les moyens financiers qu'elle destinait jusqu'ici à Femmes Suisses et au Schweizer Frauenblatt à la publication d'un bulletin d'information interne.

Pour Femmes Suisses, il s'agit d'une perte nette de 4 000 francs par an. C'est un trou difficile à combler dans un budget modeste. Si vous aimez ce journal, si vous souhaitez qu'il continue à fournir une information féministe de qualité, songez-y lors de votre prochain renouvellement d'abonnement ou à toute autre occasion qui vous inciterait à la générosité. L'équipe de rédaction vous en remercie à l'avance.

L'ARROSEUSE ARROSEE

Une bonne douche pour Femmes Suisses, qui envoie le journal à l'une de ses abonnées, avocate partageant son étude avec trois confrères, avec la mention : c/o... l'un des trois autres (un homme évidemment) ! Notre lectrice nous fait remarquer à très juste titre que, dans cette étude, elle est bien chez elle ! Et ce d'autant plus que, par la date de son brevet, c'est elle la plus ancienne ! Dire que ça nous est arrivé, à nous...

mensuel femmes

suisses et le Mouvement féministe

fondé en 1912 par Emilie Gourd

Soutenu par l'Association suisse pour les Droits de la Femme

Adresse du journal : Case postale 323, 1227 Carouge/GE

Présidente du Comité du journal : Martine Chaponnière

Rédactrice responsable : Silvia Lempen

Equipe de rédaction : Jacqueline Berenstein-Wavre, Perle Bugnion-Secretan, Martine Chaponnière, Corinne Chaponnière, Simone Châpuis, Eliane Daumont, Odile Gordon-Lennox, Michèle Michelod

Correspondantes cantonales : Cilette Cretton (VS), Béatrice Geinoz (FR), Micheline Huguelet (JU-BE), Marie-Thérèse Page (NE)

Rédaction, services de presse : Silvia Lempen, (021) 29 51 21

Administration et abonnements : Edwige Tendon, (022) 42 03 15

CCP : 12-11 791

Publicité : s'adresser à l'administration, (022) 42 03 15

Impression : Etablissements Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon

Maquettes : A. Stumpges

Editeur : Association « Femmes suisses et le mouvement féministe » fondée en 1912, Genève

Abonnements : 1 an : Suisse Fr. 38.—

Etranger : Fr. 44.—

renouvelés d'office, sauf dénonciations préalables

Prix du numéro : Fr. 3.80

Copyright :

Femmes suisses ©, 1986